



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
**COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**CM2026024**  
**Séance du 23 avril 2026**

**Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à vingt heures,**  
le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), régulièrement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Maire.

**PRESENTS (22) :** Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Nadine BONAFE, José BELTRI, Faustine DESCHAMPS, Marc SUNER, Belinda BEAUSAERT, Thierry BOUYSSOU, Florence BOUSCATEL, David THOMAS, Sophie FERTON, Guillaume CHAMPROY, Bruno ORMENO, Julie DAYDE, Laetitia SANSON, Julie BONINO, Vanessa LAMAS, Grégoire JONQUERES D'ORIOLO, Jean-Christophe DELMER, Gilles ALBERTY, Jacques ROCHER.

**REPRESENTES (1) :** Laure VUILLEMIN (procuration à Jean-Christophe DELMER).

**ABSENTS (0) :** /

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 22	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 01
VOTANTS : 23	POUR : 23	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Guillaume CHAMPROY

**OBJET : CORRESPONDANTS DE LA COMMUNE DEFENSE, TEMPETE ET INCENDIE ET SECOURS**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,**

**Vu** l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.731-3 du Code de la sécurité intérieure ;

**Vu** les dispositions relatives à la désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil municipal ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient à la commune de désigner un correspondant défense chargé d'assurer le relais d'information entre les autorités militaires et la collectivité ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de désigner un correspondant en matière de sécurité civile, notamment pour le suivi des dispositifs liés aux risques naturels, dont les événements climatiques de type tempête ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de désigner un correspondant incendie et secours, interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

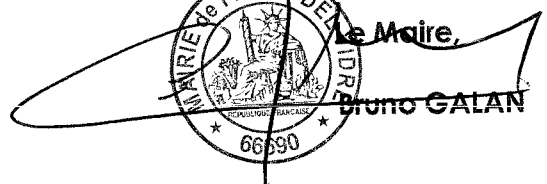
**CONSIDERANT** que ces désignations participent à la bonne organisation de la sécurité et de la gestion des risques sur le territoire communal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,**

- **DE DECIDER** de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des correspondants, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- **DE DESIGNER** les correspondants suivants :
  - Correspondant Défense : Guillaume CHAMPROY
  - Correspondant Tempête : Guillaume CHAMPROY
  - Correspondant Incendie et Secours : Marc SUNER
- **DE PRECISER** que ces désignations interviennent sans préjudice des compétences propres du Maire en matière de sécurité civile ;
- **DE PRECISER** que ces désignations sont valables pour la durée du mandat municipal, sauf modification ultérieure décidée par le Conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 23 avril 2026,

 Le Maire,  
**Bruno GALAN**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).*

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en Préfecture  
et publication en ligne le :  
Identifiant de télétransmission :

**REÇU LE :**  
**28 AVR. 2026**  
**SOUS-PRÉFECTURE**  
**DE CÉRET**